

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

Nouveau formulaire – Services d'audiologie

Par suite des commentaires des fournisseurs, le Programme des SSNA a mis à jour le Formulaire de demande d'autorisation préalable des SSNA - Prothèse auditive et réparation de prothèse auditive. La section 6 du formulaire, qui était auparavant intitulée Information sur le fournisseur et Confirmation de prothèse auditive a été divisée en deux sections distinctes pour permettre plus de lisibilité. Vous pouvez télécharger le formulaire mis à jour à l'adresse suivante : www.provider.express-scripts.ca/emfm.html

Méthodes de moulage des orthèses plantaires

Le Programme des SSNA a mis à jour les méthodes de moulage qu'il accepte relativement aux orthèses faites sur mesure. Auparavant, le Programme des SSNA acceptait les méthodes de moulage suivantes relativement aux orthèses de compensation : la pantoufle moulée en plâtre de Paris, la boîte de mousse et la méthode de numérisation par contact (Amfit). Par ailleurs, le programme acceptait uniquement la pantoufle moulée en plâtre de Paris et la méthode de numérisation par contact (Amfit) relativement aux orthèses correctrices.

Les nouvelles méthodes de moulage relatives aux orthèses de compensation et aux orthèses correctrices sont les suivantes :

- pantoufle moulée en plâtre de Paris;
- boîte de mousse;
- méthode de numérisation par contact (Amfit);
- pantoufle moulée STS;
- balayage optique en 3D (et non un balayage en 2D avec extrapolation).

Mise à jour du Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM)

La mise à jour du Guide du fournisseur d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFM) a été publiée en mars 2014. Veuillez consulter la section des renseignements sur l'équipement médical et les fournitures médicales du site Web du Programme des SSNA à l'adresse : www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/pubs/nihb-ssna/medequip/2009-prov-fourn-guide/index-fra.php.

Critères de ventilation par pression positive continue

Le Programme des SSNA a mis à jour ses critères de ventilation par pression positive continue (VPPC).

Veuillez fournir les renseignements suivants au bureau régional de Santé Canada lorsque vous souhaitez obtenir la couverture des unités VPPC :

- Ordonnance d'un médecin;
- Renseignements cliniques :

- âge, sexe, taille et poids, indice de masse corporelle (IMC), score selon l'échelle de somnolence (ESS ou SSS);
- symptômes de respiration irrégulière pendant le sommeil et facteurs de risque connexes.
- Études de sommeil :
 - Niveau 1 - Évaluation polysomnographique standard (PSG)
Résultats d'un polysomnogramme de base et d'un polysomnogramme de traitement qui confirment le diagnostic et démontrent une réaction à la VPPC ou à un autre traitement.
Le Programme des SSNA est conscient que les tests de PSG de niveau 1 ne sont pas disponibles dans certaines régions. Si tel est le cas, les tests de niveau 2 ou de niveau 3 peuvent être acceptés s'ils sont accompagnés des renseignements cliniques ci-dessous.
 - Niveau 2 - PSG complet
Étude du sommeil (comprend index d'apnée et d'hypopnée, saturation, rythme cardiaque, position du corps) avec données de base et résultats du traitement obtenus au cours de deux (2) nuits.
 - Niveau 3 (p. ex. Stardust)
Étude de sommeil (l'exigence minimale comprend l'enregistrement de la ventilation (au moins deux (2) canaux de mouvement respiratoire ou de mouvement respiratoire et de circulation d'air), un électrocardiogramme ou la fréquence cardiaque et la saturation d'oxygène avec les résultats du traitement de base obtenus au cours de deux (2) nuits).

Une fois qu'il a été déterminé que le bénéficiaire satisfait aux critères, l'appareil peut être loué pour une période de un à trois mois. Le Programme des SSNA couvrira les frais liés à l'achat d'une interface et d'un masque (code : 99400180) pour la durée de la période d'essai. À la fin de cette période, le bénéficiaire, son médecin traitant ou une infirmière praticienne doit confirmer que l'appareil répond aux besoins du bénéficiaire. L'achat de l'appareil sera approuvé et les coûts de location seront déduits du prix d'achat. De plus, un rapport d'utilisation produit par l'appareil doit être soumis pour prouver que le bénéficiaire a respecté le traitement.

Critères d'exception du VPPC

Dans les régions où seul un diagnostic de PSG est possible ou constitue le niveau de test accepté dans la province ou le territoire, le Programme des SSNA peut exceptionnellement suivre les critères de test ci-dessous.

- Suivi CPAP par titrage automatique
 - a) Par suite d'une évaluation polysomnographique, le Programme des SSNA couvrira la location d'un appareil de titrage automatique CPAP pour une période d'essai maximale de trois mois.

Vous trouverez les coordonnées d'Express Scripts Canada ainsi que celles du Programme des SSNA à la dernière page du présent bulletin.

- Toutefois, l'interface et le masque (code : 99400180) doivent être achetés pour la période d'essai.
- b) Par suite de cette période d'essai, le fournisseur doit soumettre un rapport de titrage automatique CPAP et un test d'oxymétrie de nuit au bureau régional de Santé Canada du bénéficiaire aux fins de traitement. Un médecin formé en matière de diagnostic de troubles du sommeil doit interpréter les renseignements fournis avant qu'une demande de paiement soit soumise au Programme des SSNA.

Le Programme des SSNA peut couvrir l'achat d'un appareil fixe dans les conditions suivantes :

- les données recueillies à partir du rapport de titration automatique de VPPC et du rapport d'oxymétrie de nuit avec VPPC doivent démontrer une amélioration importante du sommeil;
- l'imprimé de titration automatique de VPPC indique que le bénéficiaire respecte le traitement;
- le traitement au moyen d'un appareil de VPPC est approuvé par le spécialiste du sommeil, qui interprète les résultats.

Nota : Conformément à la politique des SSNA relative à la location d'articles, le montant de la location doit être déduit de celui de l'achat de l'appareil de VPPC.

Trousse de soumission des demandes de paiement pour ÉFMF révisée

Visitez le site Web des fournisseurs et des demandes de paiement du Programme des SSNA pour télécharger un exemplaire de la version à jour de la Trousse de soumission des demandes de paiement pour ÉFMF. Vous pouvez également communiquer avec le Centre d'appels à l'intention des fournisseurs au numéro 1 888 511-4666 pour en demander un exemplaire.

RAPPELS

Coordination des prestations

Nous rappelons aux fournisseurs que les bénéficiaires des SSNA qui participent à un autre régime doivent d'abord soumettre une demande de paiement à ce régime avant de se faire rembourser les frais engagés par le Programme des SSNA. Ce dernier effectuera la coordination avec l'autre régime aux fins de remboursement des prestations admissibles.

Si les montants demandés ne correspondent pas, la demande de paiement sera retournée au fournisseur. Le montant qui est entré dans le champ Montant réclamé doit correspondre à la somme des montants indiqués dans les champs Coût de l'article et Majoration relatifs au NIM/Code de l'article, moins le montant indiqué dans le champ Part de l'autre régime.

Attestation de spécialité du fournisseur d'ÉFMF

Avant de pouvoir soumettre une demande de paiement pour ÉFMF, le fournisseur doit être inscrit auprès d'Express Scripts Canada. Le fournisseur doit également soumettre une copie de l'attestation de chacune de ses spécialités afin qu'Express Scripts Canada et Santé Canada puissent accepter et approuver ses demandes de paiement.

Une fois inscrit au Programme des SSNA, le fournisseur pourra ajouter des spécialités s'il envoie une copie de l'attestation de la spécialité à Express Scripts Canada. Si le fournisseur n'envoie pas de copie de l'attestation à Express Scripts Canada avant de soumettre sa première demande de paiement manuelle, il peut joindre à la demande de paiement une copie de l'attestation ainsi

qu'un exemplaire révisé de *l'Entente avec les fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉFMF)* dans laquelle la nouvelle spécialité est indiquée et envoyer le tout à Express Scripts Canada.

COORDONNÉES DU PROGRAMME DES SSNA ET D'EXPRESS SCRIPTS CANADA

EXPRESS SCRIPTS CANADA

Centre d'appels à l'intention
des fournisseurs

*Veillez avoir votre numéro de fournisseur
sous la main.*

Questions et réinitialisation du mot de passe

1 888 511-4666

Heures d'ouverture prolongées - Services d'ÉMFM

Du lundi au vendredi,
de 6 h 30 à 20 h 30, heure de l'Est,
à l'exclusion des jours fériés.

Demandes de paiement
pour ÉMFM

Postez les demandes de paiement pour ÉMFM à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada

Demandes de paiement pour équipement médical
et fournitures médicales des SSNA

C. P. 1365, Succursale K
Toronto (Ontario) M4P 3J4

Service des relations avec les
fournisseurs d'ÉMFM et ententes
avec les fournisseurs

*Chaque établissement d'ÉMFM doit être inscrit au
Programme des SSNA et disposer de son propre
numéro d'identification avant de pouvoir offrir
des services.*

Télécopiez l'entente avec les fournisseurs d'ÉMFM dûment remplie au

Numéro de télécopieur sans frais : 1 855 622-0669

Autre correspondance

Postez toute autre correspondance à l'adresse suivante :

Express Scripts Canada
5770, rue Hurontario, 10^e étage
Mississauga (Ontario) L5R 3G5

Formulaires des SSNA

Téléchargez les formulaires des SSNA à partir du
site Web des fournisseurs et des demandes de
paiement du Programme des SSNA, ou
communiquez avec le Centre d'appels
à l'intention des fournisseurs

www.provider.express-scripts.ca

PROGRAMME DES SSNA - SERVICES D'ÉMFM -

Bureaux régionaux de Santé Canada

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE Services d'ÉMFM

Alberta	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 881-3921
Provinces de l'Atlantique	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
Saskatchewan	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS Services d'ÉMFM

Alberta	1 780 495-2694
	1 800 232-7301
Manitoba	1 800 665-8507
Ontario	1 800 640-0642
Provinces de l'Atlantique	1 902 426-2656
	1 800 565-3294
Québec	1 877 483-1575
	1 514 283-1575
Saskatchewan	1 306 780-8294
	1 866 885-3933
Territoires du Nord-Ouest/Nunavut	1 888 332-9222
Yukon	1 866 362-6717

Régie de la santé des Premières Nations
de la Colombie-Britannique

DEMANDES D'AUTORISATION PRÉALABLE

Colombie-Britannique	1 888 299-9222
----------------------	----------------

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Colombie-Britannique	1 604 666-3331
	1 800 317-7878